

*Questions orales*

des dernières années a très bien fonctionné en négociant avec les diverses provinces. En particulier, par exemple, j'ai signé, grâce à nos plans d'action avec neuf provinces au Canada—je les laisse deviner quelle est la seule province qui n'a pas signé—nous avons conclu 64 accords avec les provinces, dont une douzaine avec la province de Québec avant l'élection du Parti québécois. Mais depuis, zéro.

• (1430)

Alors, en termes de négociations, il est clair que nous résolvons la plus grande partie de nos problèmes grâce à la négociation. En ce qui concerne le problème qui nous occupe ici, M<sup>me</sup> Beaudoin est venue dans le passé et a présenté son problème. À notre avis, il n'y a aucun dû, aucun montant à payer. Les règlements sont clairs: la province de Québec, dans ce cas-là, n'a pas droit à un paiement. Nous avons indiqué à la province de Québec que nous étions prêts à la laisser aller en cour, que nous lui fournirions toute l'aide nécessaire pour qu'elle aille en cour et qu'elle obtienne un jugement d'une cour de justice, ce qui est un processus normal.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, s'il y a eu plusieurs ententes avant l'avènement du Parti québécois, n'est-ce pas parce que les principaux ténors du non, dont M. Johnson est un bon représentant au Québec, acceptaient n'importe quoi du gouvernement fédéral? C'est pour ça qu'il y en a eu, des ententes. Mais là, nous autres, on se tient debout, c'est la différence.

Comment le ministre peut-il expliquer que le Québec n'ait reçu, à ce jour, que 8 p. 100 des fonds de ce programme fédéral de stabilisation, alors que l'Ontario en a reçu six fois plus, soit 44 p. 100?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.):** Monsieur le Président, je dois signaler que dans les échanges avec le gouvernement fédéral, la province de Québec a reçu des résultats excellents parce que, comme l'indique par exemple l'étude de Georges Mathews, qui est une des études Le Hir, le Québec ne paie que 21 p. 100 des taxes et impôts fédéraux, mais il reçoit 26 p. 100 des dépenses.

Alors, quand on regarde le bilan au complet, on s'aperçoit clairement que le Québec reçoit une part qui est beaucoup plus grande pour des motifs justifiés. Lorsqu'il s'agit des questions de paiements de stabilisation, ce sont des paiements qui sont faits lorsqu'il y a un manque à gagner. Le manque à gagner dépend de toutes sortes d'événements qui ont affaire avec la conjoncture économique et, par conséquent, ils obéissent à la conjoncture économique, pas à un système de partage ou de pourcentage entre provinces.

\* \* \*

[Traduction]

### LES SOINS DE SANTÉ

**Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.):** Monsieur le Président, la ministre de la Santé aime bien dire que les soins de santé ne devraient pas être fonction de la richesse de chacun, mais que dit-elle des listes d'attente? Au Manitoba, il faut

attendre 61 semaines pour avoir droit à une arthroplastie de la hanche. En Ontario, 1 200 personnes attendent un pontage coronarien; il faut attendre 44 jours pour obtenir des traitements de radiothérapie contre le cancer du sein, délai qui est trois fois plus long que le délai acceptable selon le collège des médecins. Les gens meurent en attendant des soins médicaux.

Quand la ministre va-t-elle au moins admettre que le problème est grave et que le système de soins de santé est tellement engorgé qu'il viole le principe même de l'accès universel garanti dans la Loi canadienne sur la santé?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère à la députée de s'adresser directement aux provinces en ce qui concerne les listes d'attente. Elle a donné deux exemples qui sont de leur compétence, notamment le pontage coronarien.

Je crois savoir que l'Ontario a annoncé qu'il réduirait les délais en transférant davantage de fonds au secteur de la santé. Récemment, il a aussi annoncé la création d'un nouveau centre de traitement du cancer; cette mesure réduira les délais d'attente pour le traitement du cancer du sein.

Voilà ce qui se produit lorsque tout le monde s'y met. La population demande aux gouvernements de consacrer des fonds aux besoins les plus criants. Nous croyons que c'est la façon de faire puisque cette méthode a donné de bons résultats par le passé et c'est ainsi que nous devrions continuer à recevoir ces services.

**Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.):** Monsieur le Président, la ministre admet donc que le principe de l'accès aux soins de santé n'est pas respecté et que les files d'attente raccourcissent parce que les gens vont se faire soigner aux États-Unis et non pas parce que le système de soins de santé s'améliore.

La ministre de la Santé devrait s'ouvrir les yeux et bien observer ce qui se passe dans le secteur des soins de santé au Canada. Elle verrait alors des réductions massives et des fermetures d'hôpitaux et elle constaterait que, pour sauver leur vie, les Canadiens achètent des assurances américaines contre les listes d'attente. La situation est tout à fait ridicule.

• (1435)

Quelles mesures précises la ministre entend-elle prendre pour réduire les périodes d'attente, veiller à ce que les Canadiens reçoivent les soins médicaux les plus perfectionnés et les plus efficaces et veiller surtout à ce qu'ils les reçoivent au moment opportun?

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la réponse à cette question se trouve dans ma réponse précédente. Je tiens à rappeler à la députée que notre système de soins de santé a été reconnu à travers le monde comme un système d'une très grande qualité.

La possibilité d'adopter un système à deux vitesses comme aux États-Unis est impensable pour tous les membres de mon caucus. Tous les premiers ministres provinciaux appuient la Loi canadienne sur la santé. Les ministres de la Santé de toutes les provinces appuient cette loi. Les associations médicales, les associations d'infirmiers et infirmières, les associations d'hôpitaux ainsi que tous les Canadiens souscrivent à cette loi. La seule exception à la règle est le Parti réformiste.